

Les proches des disparus de la guerre civile au Liban gagnent le « droit de savoir »

Vingt-huit ans après la fin de la guerre civile, une loi autorise les investigations pour élucider le sort des disparus. Le fruit d'années de lutte.

Par Laure Stephan Publié le 13 décembre 2018 à 12h15



Des familles de disparus, le 28 novembre, à Beyrouth. Joseph Eid/AFP

S'il ne devait rester qu'un souvenir du jour où, enfin, la loi pour faire la lumière sur les milliers de disparus de la guerre du Liban (1975-1990) a été votée, ce serait celui des larmes de Wadad Halawani, figure emblématique du combat pour le droit de savoir. Quand le texte, dans les tiroirs du Parlement depuis 2012, a été adopté le 12 novembre, l'émotion a submergé cette battante, dont l'époux a été kidnappé en 1982 au domicile familial.

« Tant d'images ont afflué dans mon esprit : celle de mon mari. De mes petits-enfants. De toutes les épouses et les mères mortes sans connaître la vérité. De Ghazi Aad [un activiste décédé en 2016, qui avait œuvré pour cette loi] », dit la présidente du Comité des familles de personnes kidnappées ou disparues, venue assister au débat et à ses tumultes. « J'étais bouleversée. C'était des larmes de joie, des larmes à la mémoire de ceux qui ne sont plus là. »

Quelques jours plus tard, retrouvant la tente symbolique où ils ont longtemps tenu un sit-in, dans le centre de Beyrouth, les proches des disparus ont laissé éclater leur joie. La loi est l'aboutissement d'années de lutte pour le droit de savoir, déjà entériné par le Conseil d'État en 2014. Les familles ont redit qu'elles aspiraient à la vérité, et non à la vengeance. Le temps presse ; cette génération vieillit.

Ouvrir les fosses communes

La loi prévoit la création d'une commission d'enquête. À la différence de précédentes initiatives, elle est dotée de compétences légales. Ses investigations doivent déterminer le sort des disparus, pour la plupart aux mains des milices opérant au Liban durant les quinze ans de guerre. D'autres Libanais espèrent retrouver la trace de leur parent transféré de force dans les prisons syriennes. Le texte acte en outre le droit d'exhumation et d'identification du défunt, mais il faudra pour cela ouvrir les fosses communes, dont les autorités ont reconnu l'existence en 2000. Si cela arrive, le travail de collecte d'ADN des proches de disparus entamé par le Comité international de la Croix-Rouge pourrait s'avérer très utile.

« Cette loi est l'une des plus grandes victoires de la société civile dans la période de l'après-guerre », souligne l'avocat Nizar Saghieh. Le directeur de l'ONG Legal Agenda a été très impliqué dans la préparation du projet de loi. Il rappelle que la mémoire de la guerre a « été fondée sur le déni du passé et l'apologie des chefs politiques ».

« Nous pardonnons en échange de la vérité. Cette loi est un pas historique pour toute la société libanaise, pour que nos enfants puissent vivre dans la paix. » Wadad Halawani, militante

En 1991, une loi d'amnistie a enterré les responsabilités des crimes et des massacres durant le conflit, au bénéfice des ex-chefs miliciens ; nombre d'entre eux règnent toujours en politique. « La nouvelle loi replace au centre les victimes. C'est une mémoire de souffrances, qui unit, où l'on se console et se purifie ensemble », ajoute l'avocat.

Les familles de disparus ont pris leurs distances avec un article qui, ajouté par des députés, prévoit de sanctionner les responsables de disparitions forcées. En réalité, le code pénal punit déjà ce crime. De plus, les proches ont fait le choix d'une justice restaurative. « Nous pardonnons en échange de la vérité. Cette loi est un pas historique pour toute la société libanaise, pour que nos enfants puissent vivre dans la paix », insiste Wadad Halawani. À ses yeux, le texte a été arraché grâce à la persévérance inouïe et l'unité des familles. « Nous avons su préserver notre quête des instrumentalisation politiques et confessionnelles. »

Avancées à pas de fourmi

Il y en a eu, pourtant, des moments d'abattement, face à la sourde oreille de l'État et aux avancées à pas de fourmi. Combien de vies auront été écrasées par la meurtrissure de la disparition et par la négligence officielle ? Combien de deuils impossibles et d'existences condamnées à l'attente ? « L'incertitude est tuante, souffle Souhad Karam, dont le mari a été enlevé en 1983. Nous avons peu d'illusions sur le fait que nos proches soient encore vivants. Mais, sans enquête ni identification, le doute demeure. » La vérité sur les disparus est « la

seule façon de clôturer la guerre comme il le faut », dit celle qui rêve d'offrir une sépulture honorable à son mari.

Le combat est loin d'être fini. La priorité est que la commission voie le jour. Mais toute décision est ralentie : le Liban reste sans gouvernement, sept mois après les élections législatives. Wadad Halawani, 66 ans, souhaite ardemment que le travail d'enquête aboutisse à « *identifier les restes* » d'Adnane, son mari, et à « *dater son décès* ». Son regard se fait lointain. « *Je veux l'enterrer dignement, être en paix en visitant sa tombe avec mes petits enfants, pouvoir quitter sereine cette vie, et murmurer aux parents d'Adnane, décédés, qu'on l'a retrouvé.* »

--

Laure STEPHAN
Beirut-based journalist
+961 3 184 328